

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390
PROCÈS-VERBAL DE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Novembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE VINGT QUATRE DU MOIS DE NOVEMBRE à 20 heures, le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, BENOIT Patrick, PLANET Christophe, MOISAN Marie-Claude, DÉPAGE Sébastien, PLANTIVERT Marie-Edith, NICOLAS Marine, SOCHARD Amandine, MERCIER Bruno, DARES Benjamin, Teddy GENDRON et BAGOUET Serge.

Absente excusée : Mesdames, Messieurs, FOURRÉ-GALLURET Karine, SIMONET Anne-Marie, LAGROT Philippe.

A été désigné secrétaire de séance : M Serge BAGOUET

Date de convocation : 17/11/2021

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 12

Pouvoir : Mme FOURRÉ-GALLURET Karine a donné pouvoir à M GALLÈS Patrick

Majorité absolue : 7

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal du 02 NOVEMBRE 2021

Délibérations à prendre :

- Achat terrain parcelle ZN 102
- Participation financière séjour sportif et pédagogique à Saint-Lary pour les élèves de 4^{ème} du collège Antoine Delafont : 4 enfants concernés
- Assainissement : Demandes de dégrèvements suite à fuite d'eau
- Admissions en non-valeur sur le budget de l'assainissement
- Aire de jeux : Renouvellement matériel
- Abri bus

Informations diverses :

- * Calitom : projet de collecte en colonne enterrée
- * Point sur le projet d'unité de méthanisation
- * Arbre de la laïcité - organisation
- * Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- * Point sur le repas des anciens et colis de fin d'année – organisation
- * Point sur les travaux

Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération : décision modificative pour dépassement de crédit opération 282 Décors de rue, que le conseil accepte.

Validation du procès-verbal du 2 Novembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de réunion de' Conseil du 2 Novembre 2021

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU LIEUDIT « LES PATINETS », RUE DU PORCHE APPARTENANT A MMES MIREILLE ET CATHERINE BRIS

Monsieur le Maire informe que la parcelle de terrain cadastrée ZN 102 au lieudit « Les Patinets », rue du Porche appartenant à Mesdames Mireille et Catherine BRIS, serait à vendre.

Cette parcelle est idéalement située pour divers projets, près du bourg.

Afin d'enrichir le patrimoine communal, Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle de 8821 m² à 7.50 € le m² soit pour un coût de 66 157 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée ZN 102 au lieudit « Les Patinets », rue du Porche de 8821 m² au prix de 66 157 euros
- Dit que les frais seront à la charge de la commune de Saint-Séverin.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet.

PARTICIPATION FINANCIÈRE : SÉJOUR SPORTIF ET PÉDAGOGIQUE A SAINT LARY

Monsieur le Maire a été saisi par le collègue Antoine Delafont à Montmoreau d'une demande de participation financière pour un séjour sportif et pédagogique organisé à Saint Lary pour des élèves résidants sur notre territoire. Il ajoute que ces élèves en 4^{ème} dans cet établissement scolaire vont participer du lundi 3 au vendredi 07 Janvier inclus à un séjour à Saint Lary.

Monsieur le Maire propose donc de verser l'aide de 40 € par élèves au compte 6574 – DIVERS sur le budget de la commune pour les familles dont les enfants auront pris, réellement, part au voyage :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser aux familles concernées, la somme de 40 € au compte 6574 – DIVERS sur le budget de la commune, en précisant néanmoins que l'aide ne sera versée aux familles qu'une fois le séjour réalisé et dont l'élève aura pris, réellement, part au séjour.

DÉGRÈVEMENT EAU ASSAINIE “anonymé”

M. le Maire informe le Conseil Municipal que “anonymé”, demeurant 8 rue des Marguerites, a fait une demande de dégrèvement suite à une importante fuite après compteur. Cette fuite a été signalée au service assainissement de la mairie suite à la facture émise au mois de décembre 2020.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de facturer, à “anonymé”, une consommation sur la base de 2019. Ce qui représente une consommation de 48 m³.

Sachant qu'il lui a été facturée en décembre 2020, une consommation de 142 m³ ; il faudrait donc procéder à un dégrèvement de 94 m³.

Ouï l'exposé de M. le Maire, au vu des documents fournis par "anonymé", et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal lui accorde un dégrèvement de 94 m³.

DÉGRÈVEMENT EAU ASSAINIE M. MESNIER Florian

M. le Maire informe le Conseil Municipal que "anonymé", demeurant 2 Place du Marché, a fait une demande de dégrèvement suite à une importante fuite après compteur. Cette fuite a été signalée au service assainissement de la mairie suite à la facture émise au mois de décembre 2020.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de facturer, à "anonymé", une consommation sur la base de 2018. Ce qui représente une consommation de 30 m³. Sachant qu'il lui a été facturée en décembre 2020, une consommation de 185 m³ ; il faudrait donc procéder à un dégrèvement de 155 m³.

Ouï l'exposé de M. le Maire, au vu des documents fournis par "anonymé", et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal lui accorde un dégrèvement de 155 m³.

CREANCES ADMISES EN NON VALEUR SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les créances d'assainissement collectif anciennes impayées. Il expose que malgré les relances entreprises par la Trésorerie, il n'a pas été possible de recouvrer les créances suite aux poursuites sans effet ou autre.

En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances suivantes pour un montant total de 2 076.39 € (deux mille soixante-seize euros), inscrites au compte 6541 du budget de l'assainissement :

COMMISSION ACHAT

Afin d'étudier les divers devis pour l'aire de jeux et l'abris bus, monsieur le Maire propose de créer une commission.

Ces achats seront budgétisés sur l'exercice 2022 et le montant maximum alloué sera de 5000 euros pour chacun des projets, aire de jeux et abris bus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de monsieur le Maire et crée une commission achat qui sera composée de Mmes et Mrs Amandine SOCHARD, Marie Edith PLANTIVERT, Sébastien DÉSAGE, Serge BAGOUET et Bruno MERCIER.

DÉCISION MODIFICATIVE N°6 / DECORS DE RUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de faire face aux dépenses engagées, et les crédits prévus au budget primitif 2021 étant insuffisants, il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Opération 282 Décors rue
Cpte 2315 Installations, matériel et outillages techniques..... + 40.00
- 020 Dépenses imprévues - 40.00

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de monsieur le Maire

INFORMATIONS DIVERSES

- Achat tondeuse : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la tondeuse frontale aurait besoin d'être changée. 3 devis ont été demandés. Les prix varient entre 56 000 € et 40 000 €. Des démonstrations du matériel sont en cours. Le choix se fera à la prochaine réunion de conseil.

- Colonnes enterrées : Monsieur Mercier présente le projet de la collecte des déchets en colonnes enterrées porté par la communauté de communes Lavalette Tude Dronne. Les colonnes enterrées ou PAVE (Point d'Apport Volontaire Enterré) sont des dispositifs de collecte des ordures ménagères de grande contenance dont la cuve est enterrée sous le niveau de la voirie.

Ce dispositif permet de collecter les ordures ménagères, la collecte sélective et le verre.

Il y a des contraintes techniques pour l'implantation et nécessite une densité de population minimale pour amortir le coût d'investissement.

Cette installation implique la suppression de la collecte en porte à porte des ordures ménagères et de la collecte sélective pour au moins 100 habitants par point de collecte.

La réalisation du génie civil peut être subventionnée à hauteur de 80 %.

Vu certaines contraintes pour l'installation de ces colonnes, il semblerait que la commune n'ait pas une configuration propice pour ce type de dispositif.

Le conseil municipal accepte qu'une étude de faisabilité avec Calitom sur le territoire de la commune soit réalisée.

Assainissement : Il y a de nouveau, des problèmes au niveau des deux pompes de relevage d'eaux usées du « Grand portail » et « Les granges ». (Des détritrus divers bouchent les pompes).

Méthanisation : La société V-GAZ a proposé une réunion d'information aux conseillers. Celle-ci a eu lieu le 19 novembre dernier.

Aucun élément nouveau n'a été apporté à ce dossier.

Arbre de la laïcité : Le Samedi 11 Décembre à 10 h dans le parc de la mairie et l'apéritif sera servi sous le préau de l'école.

Les invitations sont en cours d'envoi. (Maires de l'ancien canton d'Aubeterre, les différentes associations communales...)

Un Ginko biloba de 4 m a été commandé.

Repas des aînés : Dimanche 05 Décembre à 12 h salle des fêtes.

Il y a environ une centaine de réservations

La SARL Les viandes du terroir à Aubeterre a été retenue pour le repas. Prix 25 €/personne,

Un spectacle sera proposé par la compagnie Lynshow Cabaret, coût de l'animation 1 200 euros.

Des colis seront distribués aux personnes qui ne peuvent pas venir au repas, se déplacer ou qui ont plus de 80 ans.

Rapport de l'eau : SYNDICAT INTERCOMMUNAL SUD CHARENTE :

Pour rappel : Le syndicat est composé de 94 communes, 34 650 habitants, 2 unités de gestion et d'exploitation (UGE) : Sud Agur, Sud Saur, 16 captages, 14 stations de traitement, 15 unités de distributions (UDI), 2 296 kms de réseaux.

Le rendement du réseau de distribution est de 82.9 %

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 0.7 m³/km/jour.

En 2020, le service public d'eau potable a desservi 19 239 abonnés représentant une population de 32 726 habitants (soit 1.70 habitants/abonné).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98.3 m³/abonné.

Pour 2021, le prix du m³ d'eau est de 2.39 € pour la Font du Gour.

Afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire et que chaque abonné du SEP Sud Charente paye l'abonnement et le mètre cube d'eau au même prix, un étalement sur cinq ans à compter de 2022 est mis en place.

A l'issue de ces cinq ans, le tarif sera de 3.04 €/m³ sur l'ensemble du territoire du syndicat.

ARS : Zonage médecin 2022

Le zonage des médecins vise à identifier les territoires plus ou moins carencés en termes d'offre de soins de médecine générale, pour mettre en œuvre des dispositifs d'aide à l'installation ou au maintien des professionnels de santé, ainsi des aides ou avantages (fiscaux notamment) permettant d'inciter les médecins à exercer dans les zones fragiles.

Le zonage aboutit à définir 3 niveaux d'accès aux soins du territoire :

* Les zones d'intervention prioritaire – ZIP qui représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecin

* Les zones d'action complémentaire – ZAC, moins impactées que les zones précédentes, mais où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation se détériore.

* Les zones hors vivier : territoire dans lesquels l'accès à la médecine générale n'est pas aujourd'hui en difficulté immédiate.

Une révision du zonage vient d'être effectuée et la commune de Saint-Séverin passe de ZAC en ZIP.

Ce qui rendra l'installation plus attractif pour les médecins sur la commune (aide de 2 fois 25 000 €).

Point sur les travaux

* Plaine des sports : les travaux seront terminés demain 25 novembre.

La réservation des terrains de tennis et multisports pourra se faire en ligne sur le site internet de la commune. Monsieur Damien BERT, gérant Dibitek a été mandaté pour installer et configurer cet espace de réservation, coût de la prestation 350 € TTC.

* Le marquage sur les parkings de la poste, mairie, place Ladoire et covoiturage, a été effectué le 8 novembre dernier.

* Sur le parking de l'APC l'entreprise NADAUD Hervé va réaliser un muret en béton et un petit banc

* Bâtiment loisirs et nature : des meubles ont été achetés pour la cuisine et vont être posés.

* L'entreprise Laguillon doit intervenir sur la toiture de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.